



# BULLETIN MUNICIPAL

06/2021 - 05/2022

● ÉDITO .....	1
● COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS....	2
● SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS .....	4
● PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU VAL D'ADOUR .....	5
● SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE .....	6
● SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS .....	7
● BUDGET PRINCIPAL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....	8
● BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2021....	10
● BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2021....	12
● TAXES COMMUNALES .....	14
● LE RELAIS .....	15
● COMMISSION BÂTIMENTS ET PATRIMOINE .....	16
● COMMISSION VOIRIE .....	17
● COMMISSION ESPACES PUBLICS .....	19
● DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE.....	21
● COMMISSION VIE DU VILLAGE.....	22
● COMMISSION COMMUNICATION .....	24
● AUTOUR DE NOUS .....	25
● INFORMATIONS UTILES : LES 700 ANS DE PLAISANCE.....	26
● LE COIN DES ASSOCIATIONS .....	28
● SECRÉTARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX.....	29
● NOUVEAUX LADEVÉZIENS - ÉTAT CIVIL .....	29
● CIVISME ET INFORMATIONS PRATIQUES.....	30
● NUMÉROS UTILES .....	33

Mesdames et Messieurs,

Chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens,

À la crise sanitaire, qui n'est pas terminée, s'ajoute une crise tout autant grave et terrible, qui aura des conséquences qui impacteront nos vies, y compris dans nos campagnes.

Malgré ce contexte, nos associations ont pu reprendre en partie leurs activités. Si, compte tenu de nos infrastructures, La Boule ladevézienne, dont je salue les bons résultats, organise son activité sur la commune voisine de Ladevèze-Ville, j'ai le plaisir d'accueillir une nouvelle association, Nulle Part Ailleurs, qui vous propose un panel d'activités susceptibles de vous intéresser.

Durant cette année encore, l'équipe municipale s'est mobilisée et a poursuivi son action, fidèle à son engagement. Je tiens ici à remercier l'ensemble de nos élus et de nos agents communaux qui agissent au quotidien, sincèrement et chaleureusement.

Ainsi, les architectes du CAUE ont proposé au conseil municipal un projet de réhabilitation de l'ex-salle de classe, couplé à des travaux de rénovation énergétique de la mairie, de la maison des associations et des logements communaux, qui est à l'étude. De même, un groupe de projet relatif au numérotage des habitations s'est constitué au sein de l'équipe municipale.

Comme je vous l'annonçais en janvier, les travaux de finalisation de la voirie du lotissement Traillonne sont terminés et le lot n° 3 est en cours de vente.

Le déploiement de la fibre optique à l'habitant se poursuit et dix maisons supplémentaires devraient être fibrées d'ici la fin de l'année.

Dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le PADD a été présenté aux différents élus communaux lors de réunions d'échange et une présentation est programmée lors de deux réunions publiques, à Marciac et Plaisance, dans le courant du mois de juin.

Je n'oublie pas les Ladevéziennes et les Ladevéziens qui nous ont quittés. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'au petit Gabin.

Dans ces périodes de doutes, de questionnements, chères Ladevéziennes, chers Ladevéziens, vous pouvez compter sur notre entière mobilisation ainsi que sur celles de nos agents qui œuvrent au quotidien.

Fidèles à notre engagement et comme nous le faisons, nous continuerons à porter ces valeurs d'humanisme et de fraternité qui ont façonné l'histoire de notre commune et nous continuerons d'agir à vos côtés.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Cyril COTONAT  
Maire de  
Ladevèze-Rivière

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

### Budget de fonctionnement

#### • Dépenses :

Prévues : 4 756 706,00 €  
Réalisées : 4 505 838,63 €

#### • Recettes :

Prévues : 4 756 706,00 €  
Réalisées : 4 733 247,23 €

#### • Résultat de l'exercice 2021 :

+ 227 408,60 €

### Budget d'investissement

#### • Dépenses :

Prévues : 1 161 118,76 €  
Réalisées : 520 490,00 €  
Restes à réaliser : 151 828,55 €

#### • Recettes :

Prévues : 1 161 118,76 €  
Réalisées : 884 455,56 €  
Restes à réaliser : 139 889,00 €

#### • Résultat de l'exercice 2020 :

+ 363 965,56 €

## BUDGET PRIMITIF 2022

### Le budget principal pour l'année 2022 s'élève à :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 5 187 100,00 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 1 139 231,00 €

**Attribution des Fonds de Compensation 2022 pour notre village : 1 277,70 €**

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUI

La phase de diagnostic s'est terminée avec la réalisation de plusieurs ateliers.

Sur la base du diagnostic et de l'état initial de l'environnement réalisés par le cabinet Paysages, des séances de travail et des rencontres ont été menées afin d'en présenter les résultats. Au cours des six ateliers qui ont mobilisé 140 participants, élus, habitants et personnes ressources, des orientations prioritaires ont été définies. Elles sont prises en compte dans l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

➔ Le registre de recueil de vos remarques et suggestions est toujours disponible à la mairie.

## LANCEMENT DE LA PHASE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les actions qui visent à définir une vision commune du développement du territoire autour d'un projet de territoire partagé, valorisant les complémentarités et les spécificités de chaque commune.

Ce document a pour objectif de structurer un territoire accueillant, vivant et durable, composé d'espaces à vivre et à découvrir, préservés et dynamisés par le développement économique, touristique et culturel.

La réunion de présentation du PADD aux conseils municipaux de Ladevèze-Rivière a eu lieu le 5 mai 2022.

Des réunions publiques auront lieu le **2 juin 2022** :

- à 18 h, à la salle des fêtes de Marciac ;
- à 21h, à la salle des fêtes de Plaisance-du-Gers.

## NOUVEAU SITE INTERNET

Le site Internet de la communauté de communes a fait peau neuve. Découvrez-le sur :  
➔ <http://www.ccbvg.fr>

## CRÉATION D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE RELIANT MARCIAC ET PLAISANCE

La convention relative au chemin de randonnée reliant Marciac et Plaisance et traversant les communes de Juillac, Ladevèze-Rivière et Saint-Aunix-Lengros, a été signée. Ce chemin sera balisé dans le courant du printemps et ouvert dès cette année.

## ÉCOLES

Les effectifs des trois écoles sur le territoire de la Communauté de communes est de 163 élèves.

## CENTRE MULTI-ACCUEIL

Jours d'ouverture du multi-accueil, à partir de septembre 2022 :  
Lundi et mardi : Marciac / jeudi et vendredi : Plaisance.

## PROJETS STRUCTURANTS 2022

- Réhabilitation de l'école maternelle de Plaisance.  
Coût estimé : **209 985,60 € TTC.**

- Aménagement de nouveaux locaux pour le Projet Petite Enfance intercommunal à Plaisance.  
Coût estimé : **200 920,04 € TTC**, en deux tranches.  
Tranche 1 : 89 680,04 € TTC ; Tranche 2 : 111 240,00 € TTC.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS

Route du lac  
32230 MARCIAC  
Tél : 05 62 09 30 68 - <http://www.ccbvg.fr>

**EXÉCUTION DU BUDGET DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DU GERS DURANT L'EXERCICE 2021**

Dépenses totales réalisées : 19 889 401,62 €

- En fonctionnement : 5 532 207,30 €
- En investissement : 14 357 194,32 €

Dont travaux d'électrification rurale : 10 772 072,92 €

Dont travaux d'éclairage public : 2 677 176,05 €

**TRAVAUX SUR LA COMMUNE**

Les travaux de suppression des fil nus ont été programmés ainsi que ceux de renfort des postes d'électricité.

Pour Ladevèze-Rivière, la suppression des fils nus au chemin de Gracianou est programmée en 2022. La suppression des fils nus au chemin du Lista est programmée pour 2023. Enfin, la suppression des fils nus sur le chemin de Boutigue a été réalisée.

Cotisation annuelle de notre commune, dans le cadre de l'adhésion au SDEG : **30 €**.

En 2022, le montant sera le même.

**SYNDICAT DES ÉNERGIES DU GERS**  
6, place de l'Ancien Foirail  
32000 AUCH  
Tél : 05 62 61 84 94 - <http://www.sdeg32.fr/>

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021****Budget de fonctionnement**

- Dépenses : 1 024 243,66 €
- Recettes : 879 822,65 €

Excédent de fonctionnement reporté :  
416 157,65 €

**Budget d'investissement**

- Dépenses : 28 493 €
- Recettes : 25 000 €

**BUDGET PRIMITIF 2022**

**Section fonctionnement  
équilibrée à : 1 347 909,45 €**

**Section investissement  
équilibrée à : 6 000 €**

**LES ACTIONS POUR 2022**

- Étude portant sur les commerces de proximité du territoire.
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Élaboration des projets des communes retenues dans le cadre de l'appel à projet « Petites Villes de Demain », à savoir Marciac, Plaisance et Riscle.
- Développement d'un projet d'art contemporain autour des sites majeurs du territoire, tels que Montaner, Saint-Server de Rustan et Termes d'Armagnac, afin d'accroître l'attractivité de ces sites.
- Cotisation des membres du PETR (au travers des 5 communautés de communes) : 3,90 € /habitant. Pas d'augmentation.
- Participation des communes au titre du service urbanisme, estimée à 160 000 €. Pour notre village, la participation en 2021 s'élève à 1 672,19 €.

**PAYS DU VAL D'ADOUR**  
ZI du Marmajou  
65700 MAUBOURGUET  
Tél : 05 62 96 44 88 - <http://val-adour.fr/>

## COMPTES ADMINISTRATIF 2021

**Dépenses fonctionnement :**  
3 263 560,46 €

**Dépenses investissement :**  
7 012 193,14 € (dont 5 126 877,84 € pour les communes et 28 866,11 € pour le SIVOM)

**Recettes fonctionnement :**  
4 869 624,68 €

**Recettes investissement :**  
6 698 764,44 € (dont : 2 818 300,44 € pour les communes et 2 162 730,34 € pour le SIVOM)

**Production d'électricité des panneaux de toiture du bâtiment SIVOM :** 38 696,67 €

## BUDGET PRIMITIF 2022

**Section fonctionnement équilibrée à :** 5 831 220,05 €

**Section investissement équilibrée à :** 7 874 459,72 €

## TARIFS 2022

- Maîtrise d'œuvre : 35 €/h
- Main d'œuvre voirie, bâtiments, espaces verts : 27,5 €/h
- Main d'œuvre ménage : 18,5 €/h
- Répartition des frais de fonctionnement : augmentation de 5 %
- Amortissement du matériel et des agents (voirie, bâtiments, espaces verts) : 4 €/h
- Pour la compétence obligatoire Voirie, entretien et investissement de la voirie communale, les critères de répartition sont :  
Nombre d'habitants : 50 %,  
Linéaire de voirie : 50 %.
- Pour les compétences optionnelles, les critères de répartition sont :  
Investissement et entretien des bâtiments et équipements publics : 7,07 € / habitant,  
Investissement et entretien des espaces publics et cimetières : 2,15 € / habitant.

## PLANNING 2022 PASSAGE DÉBROUSSAILLEUSE

1<sup>er</sup> passage (autour des maisons) : à partir du 20 juillet.

2<sup>ème</sup> passage (autour des parcelles agricoles) : à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

## FRAIS POUR NOTRE COMMUNE

Bâtiments publics et Espaces Publics : 1 486,28 €

Espaces Publics – Cimetières : 455,10 €

Voirie : 4 073,25 € (1 505,22 € relatif au pourcentage habitants ; 2 568,03 € relatif au pourcentage longueur de la voirie)

Longueur de la voirie communale de notre village : 38,24 km

Montant des travaux de voirie réalisés sur notre commune en 2021 : 29 164,11 € TTC

## COMPTES ADMINISTRATIF 2021

**Dépenses fonctionnement :** 2 712 054,55 €

**Dépenses investissement :** 25 176,91 €

**Recettes fonctionnement :** 2 737 715,45 €

**Recettes investissement :** 65 754 €

## BUDGET PRIMITIF 2022

**Fonctionnement :** équilibré à 2 779 319 €

**Investissement :** équilibré à 65 754 €

## PARC SMCD

5 véhicules de collecte en location  
1 véhicule de remplacement  
1 voiture de service  
1 fourgon (collecte des encombrants)  
1 camion plateau (déplacement conteneur, récup'verre, gros encombrants)

## EFFECTIFS

Administratifs : 2 agents titulaires  
Collecte des déchets : 12 agents titulaires ;  
3 agents contractuels  
Entretien des locaux : 1 agent contractuel

## PROJET DE CONTENEURS ENTERRÉS

Lancement des consultations en vue des marchés.

Démarrage des travaux : mi-décembre 2022.

Fin des travaux sur l'ensemble des sites à aménager : mi-décembre 2023.

Janvier 2024 : début du nouveau système de collecte pour une phase test d'un an jusqu'à janvier 2025.

Après la phase test : réajustement possible des conteneurs prévus.

➔ Le système actuel de collecte des déchets se maintiendra jusqu'aux travaux.

## TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2022

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève à 17%.

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS  
DU SECTEUR SUD**

Lotissement artisanal Le Pountet  
32300 MIRANDE

Tél : 05 62 66 72 90 - <https://smcd-sud.fr/>

Le budget principal de l'année 2021 a été approuvé par le conseil municipal en date du 10 avril 2021. Il se décompose comme suit :

- Section Fonctionnement équilibrée à : 224 138,59 €
- Section Investissement équilibrée à : 61 402,49 €

## FUNCTIONNEMENT

### Dépenses

Charges courantes	39 460,00 €
Autres charges de gestion courante, dont SIVOM, SDIS	64 340,00 €
Salaires personnels et indemnités élus	5 210,00 €
Charges exceptionnelles (virement au budget annexe photovoltaïque)	10 215,68 €
Intérêts d'emprunt	400,00 €
Atténuations de produits, dont FNGIR, dégrèvement jeunes agriculteurs	10 211,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>176 726,68 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>47 411,91 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>224 138,59 €</b>

### Recettes

Produits des services, dont droits permis de stationnement, personnel mis à disposition (ASA)	1 015,00 €
Remboursement assurance personnel	600,00 €
Dotations et participations	69 038,00 €
Impôts et taxes	63 239,00 €
Recettes diverses (appartements)	55 231,91 €
Produits exceptionnels	700,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	34 314,68 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>224 138,59 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>224 138,59 €</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	700,00 €
Immobilisations corporelles	15 470,58 €
Autres immobilisation financières	45 231,91 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>61 402,49 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>61 402,49 €</b>

### Recettes

Excédent d'investissement reporté	1 625,58 €
Dotation fonds divers et réserves	465,00 €
Subventions d'investissement	11 200,00 €
Emprunts et dettes assimilés	700,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 990,58 €</b>
Opérations d'ordre	47 411,91 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>61 402,49 €</b>

Le compte administratif, approuvé par le conseil municipal le 2 avril 2021, fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : 53 324, 19 €
- un excédent d'Investissement de : 3 477,66 €
- un résultat global de : 55 801,85 €

## FUNCTIONNEMENT

### Dépenses

Charges courantes	35 738,13 €
Autres charges de gestion courante, dont SIVOM, SDIS	52 659,09 €
Salaires personnels et indemnités élus	50 580,80 €
Charges exceptionnelles (virement au budget annexe photovoltaïque)	2 291,43 €
Intérêts d'emprunt	70,21 €
Atténuations de produits, dont FNGIR, dégrèvement jeunes agriculteurs	10 189,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>151 528,66 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>250,00 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>151 778,66 €</b>

### Recettes

Produits des services, dont droits permis de stationnement, personnel mis à disposition (ASA)	1 173,70 €
Impôts et taxes	64 594,83 €
Dotations et participations	90 377,66 €
Atténuation de charges	781,60 €
Recettes diverses (appartements)	9 690,33 €
Produits exceptionnels	3 170,15 €
Excédent de fonctionnement reporté	34 314,68 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>204 102,85 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>204 102,85 €</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Emprunts et dettes assimilés	700 €
Immobilisations corporelles	2 136,68 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 136,68 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>0 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 136,68 €</b>

### Recettes

Excédent d'investissement reporté	1 625,58 €
Taxe d'aménagement	2 793,60 €
Subvention d'investissement	945,16 €
Emprunts et dettes assimilés	700 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 364,34 €</b>
Opérations d'ordre	250 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>5 614,34 €</b>

## BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE » 2021

Également approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2021, le budget annexe « Photovoltaïque » de l'année 2021 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **8 734,43 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **11 336,46 €**

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Charges à caractère général	745,50 €
Autres charges de gestion courante	1,00 €
Charges financières	167,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>913,50 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>7 820,93 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>8 734,43 €</b>

#### Recettes

Produit des services, domaine de vente	3 500,00 €
Subvention d'exploitation	2 291,43 €
Autres charges de gestion courante	1,00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 792,43 €</b>
<b>Total recettes d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 942,00 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 734,43 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Déficit investissement reporté	4 110,46 €
Emprunt (capital)	4 284,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 394,46 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 942,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 336,46 €</b>

#### Recettes

Affectation complémentaire en réserve	3 515,53 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 515,53 €</b>
<b>Total recettes d'ordre (amortissement)</b>	<b>7 820,93 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 336,46 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF « PHOTOVOLTAÏQUE » 2021

Également approuvé par le conseil municipal le 2 avril 2021, le compte administratif « Photovoltaïque » de l'année 2021 fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de : **3 916,94 €**
- un déficit d'Investissement de : **4 168,32 €**
- un résultat global de : **- 251,38 €**

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Charges à caractère général	730,98 €
Charges financières	166,18 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>897,16 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 917,10 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 814,26 €</b>

#### Recettes

Produit des services	3 232,97 €
Subvention d'exploitation	2 291,43 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>5 524,40 €</b>
<b>Total recettes d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 206,80 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 731,20 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Déficit investissement reporté	4 110,46 €
Emprunts et dettes assimilés	4 283,69 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 394,15 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 206,80 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>10 600,95 €</b>

#### Recettes

Affectation complémentaire en réserve	3 515,53 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>3 515,53 €</b>
<b>Total recettes d'ordre (amortissement)</b>	<b>2 917,10 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>6 432,63 €</b>

## BUDGET ANNEXE « CŒUR DE VILLAGE » 2021

Également approuvé par le conseil municipal le 11 septembre 2021, le budget annexe « Cœur de village » de l'année 2021 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) équilibré à : **203 994,78 €**
- Investissement (dépenses et recettes) équilibré à : **196 801,44 €**

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Charges à caractère général	4 765,00 €
Autres charges de gestion courante	45 233,91 €
Charges financières	1 280,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>51 278,91 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>152 715,87 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>203 994,78 €</b>

#### Recettes

Produits de services, domaine et ventes	37 482,87 €
Excédent fonctionnement reporté	45 231,91 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>82 714,78 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>121 280,00 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>203 994,78 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Déficit d'investissement reporté	60 536,44 €
Emprunts et dettes assimilés	16 265,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>76 801,44 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>196 801,44 €</b>

#### Recettes

Emprunt	45 365,57 €
<b>Total recettes réelles hors opération</b>	<b>45 365,57 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>151 400,87 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>196 801,44 €</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF « CŒUR DE VILLAGE » 2021

Également approuvé par le conseil municipal le 2 avril 2021, le compte administratif « Cœur de village » de l'année 2021 se décompose, pour chaque section, comme suit :

- un excédent de Fonctionnement de : **8 196,60 €**
- un déficit d'Investissement de : **45 399,89 €**
- un résultat global de : **- 37 203,29 €**

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

Charges à caractère général	4 514,75 €
Autres charges de gestion courante	0,54 €
Charges financières	1 193,04 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 708,33 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>152 593,91 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>158 302,24 €</b>

#### Recettes

Produits exceptionnels	73,99 €
Excédent de fonctionnement reporté	45 231,91 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>453 305,80 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>121 193,04 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>166 498,84 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Déficit investissement reporté	60 536,44 €
Emprunt et dettes assimilées	16 294,32 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>76 800,76 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>120 000 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>196 800,76 €</b>

#### Recettes

<b>Total recettes réelles hors opération</b>	<b>0 €</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>151 400,87 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>151 400,87 €</b>

## DÉTAIL DES RESSOURCES FISCALES DE NOTRE COMMUNE

LIBELLÉS	BASES 2021	TAUX 2021	PRODUITS ASSURÉS
Foncier bâti	118 000	42,84	<b>50 551 €</b>
Foncier non bâti	31 300	54,75	<b>17 137 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>67 688 €</b>

+ Autres taxes	1 837 €
+ Allocations compensatrices versées par l'État au titre d'allègements	4 238 €
- Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)	10 189 €
- Contribution coefficient correcteur	14 486 €
<b>Montant prévisionnel des ressources fiscales à percevoir</b>	<b>49 088 €</b>
<b>Montant total des ressources fiscales 2021 de la commune perçues</b>	<b>55 149 €</b>

## PRÉCISION CONCERNANT LES TAXES 2021

Conformément au 1° du 4j du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636 B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 33.85% est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 42,84% soit (8,99% taux communal 2020 + 33,85% taux départemental 2020). Cette augmentation du taux relatif au foncier bâti provient du transfert du département vers les communes et sert à compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Pour 2022, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

## RAPPORT ANNUEL 2021

Collecte des textiles, en kilogrammes, sur le point de Ladevèze-Rivière.

Points de collecte	Appart	Nb cont	Date Pose	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juillet	août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Tt n-1
LADÈVEZE RIVIERE - Chemin du Lista	public	1	30/08/2012	61	354	95	158	144	296	265	138	67	219	255	149	2201	1911
Nombre de passages				1	4	4	4	2	4	4	3	2	4	3	2	37	0
<b>Ss-total LADEVÈZE-RIVIERE</b>		<b>1</b>		<b>61</b>	<b>354</b>	<b>95</b>	<b>158</b>	<b>144</b>	<b>296</b>	<b>265</b>	<b>138</b>	<b>67</b>	<b>219</b>	<b>255</b>	<b>149</b>	<b>2201</b>	<b>1911</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>		<b>61</b>	<b>354</b>	<b>95</b>	<b>158</b>	<b>144</b>	<b>296</b>	<b>265</b>	<b>138</b>	<b>67</b>	<b>219</b>	<b>255</b>	<b>149</b>	<b>2201</b>	<b>1911</b>
Cumul		<b>1</b>		<b>61</b>	<b>415</b>	<b>510</b>	<b>668</b>	<b>812</b>	<b>1108</b>	<b>1373</b>	<b>1511</b>	<b>1578</b>	<b>1797</b>	<b>2052</b>	<b>2201</b>		
PA non collectés cette année																	<b>0</b>

Nombre de PA différents: 13



**ÉGLISE SAINT-ANDRÉ** ↑  
**Réparation** des fissures de l'ambant et **comblement** des murs.  
 Travaux réalisés en régie par l'agent communal.

**MAIRIE**  
**Nettoyage et peinture** de la porte d'entrée.  
**Isolation des combles** de la mairie, des appartements, de la maison des associations et de l'ex-salle de classe.  
 Travaux réalisés par l'entreprise Alliance. Isolation dans le cadre d'une commande groupée du SIVOM de Mièlan-Marciac.  
 Coût : **1 €** pour les appartements, équivalent de la TVA pour la mairie, la maison des associations et l'ex-salle de classe n° 1.

**LOCAUX COMMUNAUX**  
**Réparation** de la gouttière de la façade de l'appartement communal n° 1.  
 Coût : **2 140,50 € HT.**  
**Nettoyage** de la salle des fêtes, de la mairie, de la maison des associations et de l'ex-salle de classe n° 1.  
 Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale au cours d'une après-midi citoyenne.



**ÉGLISE SAINT-LAURENT** ↑  
**Peinture** des murs de la sacristie.  
**Réfection** de la toiture du toit de la sacristie et des pieds du confessionnal.  
 Travaux réalisés en régie par l'agent communal. Nos vifs remerciements à **M. Massat** pour l'aide et le travail sur le confessionnal.

### LORS DES JOURNÉES SCOUT

**Travaux à Saint-André** ↓  
**Nettoyage et rangement** des pièces jouxtant la sacristie de l'église.  
**Nettoyage et vernissage** de l'escalier, **cirage** de la chaire et de l'intérieur de l'église.



**Travaux à Saint-Laurent**  
**Nettoyage et vernissage** de la chaire, du confessionnal et des tableaux de l'église.

Le conseil municipal souhaite remercier vivement les Ladevéziennes et les Ladevéziens qui ont contribué et participé aux différents travaux d'entretien de l'ensemble des patrimoines de notre village.

## ENTRETIEN DES FOSSÉS ET CURAGE

La campagne de curage des fossés a été réalisée dans le courant des mois de février et mars et a concerné le collecteur du Chemin des Arrious vers le Chemin des Coudougnès. Ce curage a été réalisé en partenariat avec la commune d'Armentieux.  
 Le montant des travaux, pour la partie ladevézienne : **2 500 € HT.**

## POINT À TEMPS

La campagne de point à temps sur l'ensemble des chemins communaux a été réalisée dans le courant de l'été.  
 Coût : **9 927,7 € HT.**

## ÉLAGAGES

La campagne d'élagage a été réalisée sur une demi-journée, dans le courant du mois de janvier. Chemins concernés : Impasse de Gracianou, Chemin de la Carrère Longue et Chemin de Boutigue. Broyage et récupération des copeaux. Coût : **800 € HT.**  
 Dépose des copeaux dans les parterres de l'église Saint-Laurent, de la mairie et autour des plantations du cimetière de Saint-André.  
 Élagage d'un arbre à proximité de l'aire de pique-nique, Chemin d'Espalanque.  
 Travaux réalisés en régie.

## BÉTONNAGE

Fin du bétonnage des socles de panneaux dans le cadre de l'opération Zéro-Phyto, cofinancée par l'Agence de l'Eau. Cette opération a concerné 18 panneaux. Il restait 2 panneaux à réaliser. Changement des panneaux « impasse » en mauvais état.

## TRAVAUX DE RÉFECTION →

Première tranche des travaux de réfection du Chemin de l'Église Vieille (reprofilage) réalisée au printemps. Coût : **11 543,85 € HT.**  
 La deuxième et dernière phase concernant le revêtement sera réalisée dans le courant de l'été. Coût estimé : **6 890,83 € HT.**  
 Revêtement de la voirie du lotissement de Traillonne. Bi-couche. Coût : **10 419 € HT.**

Suite aux inondations qu'a connues notre village et qui ont dégradé le Chemin d'Espalanque, une demande de subvention a été déposée auprès des services de la Préfecture. Montant de la subvention (DETR) : **2 854 € HT.**



Chemin de l'Église Vieille

## POUR RAPPEL

### ÉCOBUAGE

Le brûlage à l'air libre des résidus issus de l'entretien de parc et jardin des particuliers est régi par les dispositions du règlement sanitaire départemental au titre du brûlage des déchets ménagers, consultable à la mairie et sur le site Internet.

→ **Il est strictement interdit sur la commune, sauf s'il ne provoque aucune gêne pour le voisinage.** Avant toute action de brûlage, vous devez informer la mairie et, si vous obtenez l'accord, vous devez prévenir le plus proche voisinage.

### AUTORISATIONS DE VOIRIE

Les autorisations de voirie relatives aux chemins communaux et ruraux sont co-signées par le maire et le président du SIVOM. Une visite sur place est systématiquement organisée avant toute signature.

→ **Les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles à la mairie ou sur le site Internet.**

### PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers qui souhaitent effectuer des coupes de bois sur la commune sont priés de bien vouloir en informer la mairie, ceci afin d'établir un état des lieux de la voirie communale et rurale avec les entreprises de débardage et les services du SIVOM. Si d'éventuelles dégradations étaient constatées sur la voirie suite à des travaux de débardage, cela permettrait d'engager des recours contre ces entreprises.

### LIEUX-DITS

Des panneaux de lieu-dit peuvent être installés à la demande des propriétaires. Les coûts du panneau et du mât sont à la charge des propriétaires. La commune prend quant à elle en charge le coût des travaux.

→ **Pour toute demande, merci de vous adresser à la mairie.**

La municipalité tient à remercier les Ladevéziens qui font l'effort d'entretenir au-delà des limites de leur propriété (habitations, champs) les banquettes des chemins et/ou les évacuations des fossés. Nous sommes conscients que nous devons être vigilants et rigoureux pour maintenir un village agréable et accueillant. Aussi, cette démarche de la part de ceux qui le peuvent nous aide vraiment dans notre gestion et mérite d'être soulignée.

## COMMISSION ESPACES PUBLICS



### BOÎTE À LIVRES

Une boîte à livres a été créée et installée aux abords de la salle des fêtes. Travail et création réalisés en régie par le conseil municipal.



### JARDINIÈRE

La jardinière du boulodrome, cassée, a été remplacée. Travail réalisé en régie par l'agent communal.



### MONUMENT AUX MORTS

Le Monument aux Morts a été ré-aménagé durant l'automne.



### BANCS

Les deux bancs rénovés ont été installés devant les entrées des deux cimetières.



### PEINTURE

Peinture des bancs du boulodrome et de la salle des fêtes. Travaux réalisés en régie par l'agent communal.



### POUBELLES

Création et installation de poubelles au boulodrome, à l'aire de pique-nique et aux abords de la salle des fêtes. Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale.



### PLANTATIONS

Durant l'automne, l'équipe municipale a planté des hortensias derrière l'église Saint-Laurent afin de capter l'eau de pluie.



### LAVOIR SAINT-LAURENT

Création et installation d'un banc. Travaux réalisés en régie par l'équipe municipale. Ledit banc a été saccagé par une ou des personnes malveillantes. La commune a porté plainte contre X pour destruction de bien public.



### ÉLAGAGE

Élagage aux abords du cimetière Saint-Laurent afin de sécuriser les tombes. Travaux réalisés en régie par l'agent communal. Nos vifs remerciements à **Messieurs Débats** pour l'assistance et l'aide lors de ces travaux.

Élagage de la haie de sapins présente le long du parking de la salle des fêtes et du boulodrome afin d'en assurer plus facilement l'entretien.

### BOULODROME

Le boulodrome a été nettoyé durant l'été et l'automne. Des travaux d'amélioration sont prévus dans le courant de l'année 2022.



### VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Dans le cadre de l'édition 2021 **du concours départemental des « Villes et Villages Fleuris »**, le jury est venu nous rendre visite le 26 juillet 2021. À cette occasion, deux livres ont été remis à la commune sur l'aménagement des espaces publics et des cimetières.

La cérémonie de remise des prix de l'édition 2021, initialement programmée en novembre dernier, se déroulera le 3 juin au siège du Conseil départemental. Lors de sa visite, le jury départemental a particulièrement apprécié notre motivation et notre souhait de préservation du cadre de vie et de la biodiversité. Aussi, notre commune fait partie du palmarès départemental pour le « Prix départemental ».

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE

### RELAIS DES PRODUCTEURS

Malgré les résultats encourageants de l'enquête préalable menée auprès des habitants de notre village et des environs, le relais des producteurs, mis en place en juin 2021, a dû être arrêté à la fin de l'année 2021 par manque de commandes.

L'équipe municipale remercie vivement les producteurs ainsi que les consommateurs qui ont partagé cette expérience de proximité.



### PROJET DE NUMÉROTAGE DES MAISONS DU VILLAGE ET NOMMAGE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le conseil municipal a validé le projet de numérotation des maisons de notre village. Un groupe de travail a été créé et s'est réuni deux fois dans le courant de l'automne 2021 et au printemps 2022.

Un nommage des routes départementales 14 et 255 est nécessaire et envisagé ainsi que du chemin communal perpendiculaire au chemin de Bronqua.

La route départementale 14 serait renommée : route des Pyrénées ;  
la route départementale 255 serait renommée : route de Juillac ou route de Marciac.

Ce projet sera réalisé en régie, avec l'aide du Gers Numérique, par le biais du bouquet de services numériques (auquel la communauté de communes adhère) sur les parties administratives et techniques dans le cadre des injections des informations dans la base d'adressage nationale.

### RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Projet de rénovation énergétique de la mairie, de la maison des associations et des deux appartements, couplé avec la rénovation de l'ex-salle de classe n° 1, qui pourrait devenir une extension de la mairie.

La commune a sollicité le CAUE qui a présenté le 11 mai dernier un projet, qui servira de base de travail à l'équipe municipale, accompagnée par le SIVOM.



### SÉJOUR DES SCOUTS

Au mois de juillet, une équipe de scouts, le clan Sainte-Jeanne de l'unité de Scouts d'Europe, était présente sur les communes de Ladevèze-Rivière et Ladevèze-Ville pour réaliser un « camp chantier » de rénovation de mobilier religieux dans les églises Saint-Laurent, Saint-André et Castex de nos deux villages.

Les 23 scouts présents, répartis en trois groupes, venaient de Compiègne, en Picardie. Durant leur séjour, ils se sont employés à nettoyer le confessionnal, la chaire, les balustrades et les fonts baptismaux ainsi qu'à inventorier et nettoyer les différents objets et meubles stockés en divers endroits. Nous remercions vivement ces jeunes qui se sont grandement impliqués dans la rénovation et l'entretien de notre patrimoine.



### CINÉMA EN PLEIN AIR

Le 7 août, sur le boulo-drome du village, a eu lieu la séance de cinéma en plein air, en partenariat avec le cinéma L'Europe de Plaisance-du-Gers. Le film diffusé était « Adieu les cons », d'Albert Dupontel, sorti en 2020. Malgré la météo, l'affluence a été bonne avec une cinquantaine de spectateurs. L'initiative sera reconduite en 2022. Cette année, la projection en plein air se tiendra dans notre commune le samedi 27 août.



### COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 Novembre a pu se dérouler cette année. Les drapeaux et la gerbe ont été déposés devant le Monument aux Morts, en présence d'élus et de villageois. Cependant, en raison des contraintes sanitaires, le repas n'a pu pas avoir lieu.

## CAMPAGNE DE STÉRILISATIONS ET D'IDENTIFICATIONS DES « CHATS LIBRES »

En 2021, la campagne menée a permis de stériliser et d'identifier 4 « chats libres ». Pour l'année 2022, une convention signée avec la fondation Brigitte Bardot et le cabinet vétérinaire Vet'In Marciac permettra à nouveau de stériliser et d'identifier 8 chats (4 mâles et 4 femelles). Au travers du Syndicat Mixte des Trois Vallées, dont notre communauté de communes est adhérente, il est également possible de prendre en charge la stérilisation et l'identification de deux autres chats.

Pour éviter leur prolifération, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie pour signaler la présence de chats errants afin qu'ils soient identifiés, stérilisés et remis en liberté sur leur site d'origine.

### DÉCORATIONS DE NOËL

Comme chaque année, des décorations de Noël, fabriquées par l'équipe municipale, ont été installées à la mairie ainsi qu'autour de la salle des fêtes.



Encore merci aux petites mains habiles  
qui ont contribué à l'embellissement de notre village !!

POINT SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LA COMMUNE

122 logements sont aujourd'hui raccordés sur 144 logements identifiés, soit un taux de complétude de 85 %. Sur les 22 logements restants :

- 16 logements sont à raccorder en priorité. Les travaux sont en cours, la couverture sera aérienne.
- 6 derniers logements seront raccordés dans une deuxième phase.

➔ Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

CONSEILLERS NUMÉRIQUES

2022 verra la dématérialisation des 250 démarches administratives les plus utilisées par les Français ainsi que le lancement de « Mon espace santé », une sorte de carnet de santé numérique. Pour faire face à « l'illectronisme » existant, le Gers Numérique, en partenariat avec Gers Solidaire et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, propose gratuitement aux Gersois « fachés » avec le numérique les services de conseillers numériques : aide à l'utilisation d'ordinateur, de smartphone, utilisation de services numériques... Des ateliers peuvent ainsi être mis en place localement, à destination des débutants comme des confirmés.

➔ Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter la mairie.

RECYCLER SON TÉLÉPHONE MOBILE

Une boîte de collecte de téléphones portables est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez y déposer vos appareils usagés, cassés ou hors service ainsi que leurs batteries et chargeurs dont vous n'avez plus l'utilité. Les appareils seront ensuite démontés et leurs différents composants seront recyclés par Orange.

➔ Avant de déposer vos téléphones, pensez à récupérer votre carte SIM, éventuellement votre carte mémoire, et à effacer toutes vos données personnelles (contacts, photos, fichiers audios...).



RAPPEL RURACONNECT

La maison des associations de la commune a été inscrite dans le réseau RuraConnect de l'Association des Maires Ruraux de France. Ce réseau, qui vise à redynamiser les campagnes, propose aux télétravailleurs comme aux professionnels un espace de travail partagé et/ou d'organisation de réunions. Équipée d'un ordinateur, d'un vidéo-projecteur, d'un téléviseur et disposant d'un accès à internet par wi-fi, la maison des associations est ouverte le lundi toute la journée, le mardi matin, le jeudi matin et le samedi matin.

➔ Pour découvrir le dispositif ou réserver la salle : <https://ruraconnect.fr/>



UN FUTUR CENTRE TERRITORIAL DE SANTÉ

Pour faire face à la désertification médicale en milieu rural et aux départs à la retraite des médecins traitants des environs, un Centre Territorial de Santé est en cours de réalisation sur la commune de Plaisance-du-Gers, avec le soutien de l'État, de la Région et du département du Gers.

Le futur centre occupera les locaux de l'ancienne Trésorerie, rue de l'Adour, qui sont actuellement en cours de rénovation (accessibilité et mise en sécurité). Celui-ci, qui devrait être finalisé en automne-hiver 2022, pourra accueillir 3 cabinets médicaux et 1 cabinet pour infirmières/assistants/internes.

TAE 32 Marciac crée

## Les RECY-clés du Gers

**Vous ne savez que faire de vos livres, meubles, appareils informatiques ou électroménagers, ustensiles, outils, jeux et autres objets du quotidien inutilisés qui encombrant votre maison ?**

**Confiez-les aux Recy-clés !**  
Vous ferez ainsi au moins 3 bonnes actions :

- Un geste pour la planète**  
En limitant l'impact de notre consommation sur l'environnement, en préservant les matières premières et en réduisant les pratiques polluantes.
- Un coup de pouce à l'économie locale**  
En rendant accessibles à tous et à moindre coût divers objets du quotidien et en générant de l'activité économique sur le territoire.
- Une initiative sociale et solidaire**  
En participant à la création d'emplois locaux non délocalisables, en luttant contre l'exclusion et en contribuant à l'insertion sociale par le travail.

[www.recyclerie32.fr](http://www.recyclerie32.fr)

LES RECY-CLÉS DU GERS

Une recyclerie, créée par l'entreprise apprenante TAE 32, a ouvert ses portes à Marciac. Celle-ci accepte différents objets du quotidien dont vous n'avez plus l'utilité.

Une fois collectés, ces objets sont triés, nettoyés, voire réparés par l'équipe de salariés, avant d'être mis en vente dans la boutique de 300 m<sup>2</sup>, ouverte du mardi au samedi, de 14h30 à 17h30. Si vous souhaitez participer, vous pouvez :

- soit faire un apport volontaire directement sur place et durant les heures d'ouverture,
- soit demander une collecte à domicile en appelant l'entreprise ou en la contactant par mail.

**TAE 32 - Les Recy-clés du Gers**  
53, route de Mirande - 32230 Marciac  
Tél. : 05 62 03 26 10 - [contact@tae32.fr](mailto:contact@tae32.fr)

CENTRE DE SECOURS

La construction du centre de secours de Plaisance est programmée pour 2023-2024. Suite à la décision du conseil administratif du SDIS, notre commune, comme les 12 communes de premier appel du centre de secours, participera financièrement et le montant correspondra à la prise en charge de la « défense » de 150 administrés de notre village.

La commune voisine de Plaisance-du-Gers fête ses 700 ans d'existence. Pour célébrer cet anniversaire, de nombreuses manifestations sont organisées depuis le début de l'année. Voici celles qui restent à venir :

## JUIN - PLAISANCE AU FIL DE L'EAU

25 et 26 juin : journées du patrimoine de Pays et des moulins

Du 25 au 30	Exposition « Artistes de la Bastide » par l'Atelier d'Arts Plastiques	Salle n°1 de la Mairie
<b>25 juin</b>		
25/06 De 10h à 18h	Concours de peinture "au fil de l'eau" (AAP)	Sur les berges de l'Arros
À partir du 25/06	Expositions photos « Plaisance et l'eau » et « les Plaisantins »	Médiathèque
À partir de 10h	Visite guidée des canaux et moulins (Plaisance Patrimoine Historique)	départ Place de la Mairie
	Concert par les élèves du collège Pasteur de la section chorale	Sur le circuit de visite
12h	Repas au Moulin Seigneurial	Moulin seigneurial <sup>12</sup>
15h	Conférence sur les moulins et canaux (PPH, J-Do Lartigue)	Cinéma Europe
16h et 17h	Animation Objets flottants et caisses à savon sur l'eau	Arènes et sur l'Arros
à 19h	Vernissage de l'exposition et remise des prix du concours de peinture	Salle n°1 de la Mairie
<b>26 juin</b>		
26/06	Concours de pêche	Sur les berges de l'Arros
matin	Vide-grenier (PCK)	Arènes
À partir de 11h	Présentation de voitures américaines avec Amerigers	Place de l'église
Tte la journée	Promenades en mobylettes (Vous en mob)	Départ Place de la Mairie
18h	Lectures des textes des écrivains plaisantins suivies du verre de l'amitié	Jardin du moulin-foulon

## JUILLET - AOÛT - PLAISANCE LA BEACH ESTIVALE

Tout l'été	Expositions diverses : « les Plaisantins » et « Plaisance et l'eau »	Grilles de la médiathèque et dans le village
14 /07	Fête du village avec feu d'artifice	Arènes et lac
	Animation avec Barques illuminées	Sur l'Arros
16/07 de 10h à 12h	Visite de la bastide avec PPH	Départ Place de la Mairie
22/07 matinée	Exposition de voitures « La traction universelle s'arrête à Plaisance »	Place du Bataillon de l'Armagnac
20/08 16h	Conférence sur les décors peints des maisons (PPH) par Anne et Louis Del-tour	Cinéma Europe
06/08	Visite de la bastide avec PPH	Départ Place de la Mairie

12/07	Cinéma en plein air	Stade
14/07	Novillada goyesque Soirée avec repas et animation musicale	Arènes
31/07	Concert orgue	En l'église
05/08	Soirée des Esbouhats	Arènes
07/08	Concert orgue (OCMVA)	En l'église
19-21/08	Festival RPGers	Salle des fêtes, collège et place de l'église
24/08	Assises de l'architecture de terre Congrès des Ecrivains Paysans : AG, film JL Quereilahc, conférences, récital...	Cinéma Europe

## SEPTEMBRE - PLAISANCE L'ÉVOLUTIVE

### 3 septembre

Toute la journée	Trail « Vignoble en course » des vins de Saint-Mont( 8-12-21 km)	Arènes
18h	Concours photos de l'AAP : résultats	Arènes
10h-18h	Forum des Associations et des inventeurs de Plaisance	Arènes
16h	Conférence sur la disparition des monuments médiévaux (PPH)	Cinéma Europe
20h	Repas et soirée organisés par Saint-Mont et les restaurateurs et commerçants du village	Arènes

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### LES ZALAMBIQUÉS

Atelier de théâtre enfants (répétition tous les mercredis après-midi) et troupe de théâtre adultes (répétition le mardi soir).

**Président :** Joël CLISSON

**Tél. :** 05 62 09 69 48

### LA BOULE LADEVÉZIENNE

Club de pétanque de Ladevèze-Rivière en cours de création et d'installation.

**Président :** Jean-Michel ESQUERRA **Tél. :** 06 07 90 82 68

### LE COMITÉ DES FÊTES

Organisateur de la fête locale le premier week-end de septembre.

**Président :** Bastien TORRENT

**Tél. :** 06 48 27 17 50

### SAUVEGARDE DE LA CHASSE

Organisateur de battues règlementaires aux chevreuils, de lâchers de gibiers et d'un banquet de la chasse.

**Président :** Francis CRESUT

**Tél. :** 07 72 66 39 35

### LA GYM VOLONTAIRE

Cours de gym les mercredis à 19 h et vendredis à 18 h et de yoga les mardis soir à Ladevèze-Ville. Organisatrice d'une journée au profit du Téléthon.

**Présidente :** Corinne SAUGER

**Tél. :** 06 13 79 06 55

### LADEVÈZE & SON HISTOIRE

Protection et mise en valeur du patrimoine local (Ladevèze-Rivière & Ladevèze-Ville).

**Président :** Cyril COTONAT

**Tél. :** 05 62 69 39 12

### NULLE PART AILLEURS

Ateliers artistiques, créatifs, ludiques, sportifs et instructifs : couture, scrapbooking, carterie, yoga, informatique, boxe française, jeux de société, lecture et échanges, zik et chant...

**Président :** Jean-Marie GEVAERT

**Tél. :** 05 62 09 39 82

## SECRETARIAT DE MAIRIE - AGENTS COMMUNAUX

### PERMANENCES DU MAIRE - OUVERTURE DU SECRETARIAT - AGENTS COMMUNAUX

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Permanences du maire	9 h - 12 h					10 h 30 - 12 h 30
Ouverture du secrétariat	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30		8 h 30 - 12 h 30		
Agent communal	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	M. Técoières (2 h)	F. Urrutia (8 h)	F. Urrutia (8 h)	

#### Pour contacter la mairie :

Tél. / Fax : **05 62 69 39 12**

[mairie.ladeveze-riviere@orange.fr](mailto:mairie.ladeveze-riviere@orange.fr)

[www.mairie-ladeveze-riviere.fr](http://www.mairie-ladeveze-riviere.fr)

## NOUVEAUX LADEVÉZIENS

GUITTON Sylvain : RD14

SAUX Patrick et Najatt : impasse de Baouquet

SAINTPRAPT Sophie : logement 2, lotissement Cœur de Village

HESSE Stéphane et BERAT Jessica : chemin de Guingue

GUELLIER Patrick et Marie-Odile : RD 14

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCE

Gabin TECOUERES

### DÉCÈS

Mme DE MOOR Aaltje, le 21/02/2022

Mme CAZENEUVE Simone, le 04/03/2022

M. LIEFERS Yann, au mois d'avril 2022.

## COLLECTE DES DÉCHETS



collecte le MERCREDI matin



ORDURES MÉNAGÈRES



collecte le MARDI matin



DÉCHETS RECYCLABLES

→ Des cabas sont à votre disposition à la mairie pour l'acheminement de vos déchets recyclables jusqu'à l'aire des poubelles.

## SDIS 32 – SAPEURS POMPIERS



Désormais, notre commune dépend, pour les interventions d'incendie, de secours à la personne ou encore d'opérations diverses, **des centres de secours de PLAISANCE-DU-GERS et de MARCIAC.**



## BOUCHONS PLASTIQUE & LIÈGE - CARTOUCHES D'ENCRE USAGÉES



Des collecteurs de bouchons en plastique et en liège ainsi que de cartouches d'encre pour imprimante usagées sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture.



## NUISANCES SONORES



Tout bruit intempestif en continu ou espacé (nuit/nocturne et/ou jour/diurne) est interdit et amendable. Ce sont des pollutions sonores qui nuisent à la qualité de la vie (sommeil par exemple) et donc des perturbateurs de l'hygiène de vie. Des lois ont été promulguées sur la pollution et nuisances sonores. Tout bruit à répétition (diurne ou nocturne) constitue donc une pollution sonore et un délit au regard de la loi.

## DÉPÔTS SAUVAGES

Ces dernières années, des dépôts sauvages de déchets ont été constatés.

→ **La municipalité ne peut tolérer ces comportements d'incivisme et prendra toutes les mesures nécessaires.**

De même, certaines personnes déposent à l'aire des poubelles des déchets autres que des ordures ménagères ou des déchets recyclables.

**Pourtant, des déchetteries sont à la disposition des administrés à moins de 10 km !**

- À Marciac : Lieu-dit Peyran - **05 62 09 36 49**
- et à Plaisance-du-Gers : Les Abouats - **05 62 08 17 62**

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MARCIAC	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	8 h 30 - 12 h 30	fermé	8 h 30 - 12 h 30	14 h - 17 h
PLAISANCE	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	9 h - 12 h 30	8 h 30 - 13 h

## DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE



ampoules,  
néons



batteries



bois



cartouches  
d'imprimante



DASRI



déchets  
dangereux



déchets  
verts



DEEE  
équipements  
électriques



encombrants



ferraille



gravats



gros  
cartons



huiles minérales  
et végétales



piles



verre



Pour chaque tonne enfouie, le service public paie une Taxe Générale sur les Activités Polluantes à l'Etat. Cette taxe va plus que doubler d'ici à 2025 pour inciter à réduire la part des ordures ménagères.

La taxe d'ordures ménagères payée par chaque foyer va donc aussi augmenter...

## TRIER le verre



Pots, bocaux et flacons de parfum

Bouteilles

On glisse **EN VRAC** dans les conteneurs

- \* Pas besoin de les laver, il suffit de les vider
- \* Sans couvercle ni bouchon



## TRIER ses emballages

Tous les emballages en plastique



Tous les papiers, briques et emballages en carton



Tous les emballages en métal



On dépose en vrac, **SANS SAC !**

- \* Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.
- \* N'imbriquez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.
- \* Laissez les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.

**2 QUESTIONS** à se poser pour BIEN JETER dans sa poubelle jaune :

- Est-ce que le produit a contenu quelque chose ?  
Si la réponse est **oui**
- Est-ce que c'est en plastique, en métal (acier ou aluminium) ou en carton ?  
Si la réponse est **oui** c'est un emballage et **il est recyclable !**



## NUMÉROS UTILES

### NUMÉROS D'URGENCE

SAMU	15
Police / Gendarme	17
Pompiers	18
Gendarmeries nationales - Marciac / Plaisance	05 62 09 38 17 / 05 62 69 30 17
Sapeurs Pompiers - Marciac / Plaisance	05 62 09 36 44 / 05 62 69 42 98

Centre Anti-poison - Toulouse	05 61 77 74 47
Appel d'urgence européen	112
Service aux malentendants	114
Accueil sans abri	115
Allô Enfance Maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
Sida Info Service	0800 840 840
SOS Agriculteurs en difficulté	05 63 66 82 61

### CENTRES HOSPITALIERS

Centre hospitalier Auch	05 62 61 32 32
Centre hospitalier Vic-en-Bigorre	05 62 54 70 00
Centre hospitalier Mont-de-Marsan (dont Imagerie médicale / Radiologie)	05 58 05 19 00
Radiologie et échographie Vic-en-Bigorre	05 62 96 88 12

### PHARMACIES

Marciac	05 62 09 38 06
Plaisance	05 62 69 32 47
Pharmacies de garde	3237

### GÉNÉRALISTES

Dr Popescu - Marciac	05 62 08 70 16
Dr Gebbink & Dr Pérat - Plaisance	05 62 69 30 01
Dr Gonzalez - Marciac	06 15 31 41 18
Dr Saris - Plaisance	05 62 09 15 61
Maison de santé - Marciac	05 67 20 70 30

### KINÉSITHÉRAPEUTES

Bellec Romain - Marciac	06 74 49 12 24
Brochard Sophie - Marciac	05 62 09 32 81
Demeautis Jean-Pierre - Plaisance	05 62 69 42 51

### OSTHÉOPATHE

Catella Milva	06 14 25 43 92
---------------	----------------

### CHIRURGIEN-DENTISTE

Dr Saleh Christian - Plaisance	05 62 69 45 16
--------------------------------	----------------



**Directeur de publication :** Cyril COTONAT  
**Rédaction :** Le Conseil municipal

Imprimé par nos soins